

PROCES VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du 10 juillet 2020**

Le vendredi dix juillet deux mil vingt à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil municipal de la commune de Château l'Evêque, dûment convoqués le trois juillet deux mil vingt, par voie électronique, se sont réunis en session ordinaire, en salle Eugène le Roy, dans le respect des consignes sanitaires imposées, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain MARTY.

Présents : Mr Alain MARTY, Mme Marie BELOMBO, Mr Jean-Paul DUTARD, Mme Claire GIRY-LATERRIERE, Mme Coralie JUGE, Mme Nicole GALLOIS, Mr Jean-Marie PANAZOL, Mr Serge OULHEN, Mme Henriette ROCHE, Mr Frédéric DELRIEUX, Mr Sébastien DUREY, Mr Pierre CABOS.

Absents excusés : Mr Franck MERY (pouvoir à Mme Henriette ROCHE), Mme Annie BEYDON (pouvoir à Mme Coralie JUGE), Mr Serge NAWROT (pouvoir à M. Jean-Paul DUTARD), Mme Sophie DAL'PAN (pouvoir à Mme Claire GIRY LATERRIERE), Mme Frédérique CONSTANCEAU, Mr Michel TOMAS, Mme Joëlle CYPRIK DUVERNEUIL (pouvoir à Mme Nicole GALLOIS).

Le Maire ouvre la séance en indiquant que le quorum est atteint et que l'ordre du jour de cette réunion consiste en l'élection des représentants de Château l'Evêque qui voteront lors des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2020.

Puis, il demande un vote à main levée pour accepter la candidature de Mme Marie BELOMBO en qualité de secrétaire de séance ; c'est accepté.

Secrétaire de séance : Marie BELOMBO.

1- ELECTION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020

Le Maire explique qu'en vertu du décret n°2020-812 du 29 juin 2020, le Conseil municipal doit élire ses délégués titulaires et suppléants au sein de l'assemblée pour les élections sénatoriales.

Ces délégués, membres du Conseil municipal, constitueront ainsi un collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

Pour notre commune, 5 délégués titulaires et 3 suppléants doivent être élus.

Le vote se déroule à bulletin secret.

Il demande ensuite si une liste est présentée ; il y a une liste candidate :

délégués titulaires

Alain MARTY

Marie BELOMBO

Jean-Paul DUTARD

Claire GIRY LATERRIERE

délégués suppléants

Coralie JUGE

Jean-Marie PANAZOL

Nicole GALLOIS

Le bureau de vote, composé du Président (le Maire) et des assesseurs (les deux aînés et les deux cadets du Conseil municipal), se met en place et le vote commence.

Pendant le vote, le Maire précise que la secrétaire de mairie, Marlène SALLES, n'étant pas inscrite sur la liste électorale de la commune, il a demandé à l'adjoint administratif, Olivier LAGARDE, électeur de la commune, d'être présent et d'assurer la mission à sa place.

A l'issue du vote, il est procédé au dépouillement dont le résultat est : 16 voix sur 17 votes enregistrés pour la liste présentée et un bulletin blanc, donc **adoptée à l'unanimité**.

Le Maire demande aux membres du bureau de vote de signer le procès-verbal du vote.

2- QUESTIONS DIVERSES

Le Maire demande s'il y a des questions et l'assemblée n'en ayant aucune à poser, il déclare la séance levée à 18h33.